



Pénibilité du travail pour la retraite

Par **laurent**, le **11/09/2011** à **22:15**

Bonjour,

j ai 45 ans et je travaille dans la meme entreprise depuis l age de 16 ans

je répare les télévisions et autres magnetoscopes lecteurs dvd ainsi que de l electroménager

je fais tous les jours des livraisons de matériel depuis bientot 30 ans,matériel très lourd

comme des télévisions à tube cathodique,machines à laver,réfrigérateurs etc...

il y a 2 ans j ai été obligé de me faire opérer d une hernie discale car j avais mal au dos ainsi que dans les jambes...

depuis,je continue mon métier et je continue de porter de lourdes charges

meme si je porte une ceinture je pense que cela n arrange pas mon dos qui recommence à me faire mal

je voulais savoir si j avais le droit à un départ à la retraite à taux plein à 60 ans au titre de la pénibilité du travail?

si oui , quelles sont les démarches à faire?

ps:mon entreprise risque de fermer d ici 1 an, dois je me faire faire des attestations par mon employeur?

merci

toute réponse sera la bienvenue